



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, tenue le 31 août 2026, à 19 h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel.

Sont présent(e)s, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Quartier 1, poste 1 - Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 2 - Pierre St-Louis
Quartier 2, poste 1 - Serge Baron
Quartier 2, poste 2 - Mélanie Gladu
Quartier 3, poste 1 - Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 2 - Michel Latour

Formant quorum sous la présidence du maire, Vincent Deguisse.

Monsieur Benoit Lefebvre, directeur général et greffier et madame Amélie Champigny, directrice générale adjointe et trésorière, assistent également à cette séance.

À moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Vincent Deguisse, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Une (1) personne du public assiste à la séance.

La séance est enregistrée et un lien web est disponible, pour le visionnement, sur le site Internet de la Ville dès le lendemain de la séance du conseil municipal.

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, le maire ouvre la séance ordinaire à 19 h 08.

RÉSOLUTION N^o 2026-08-167

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour présenté :

1. **CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES**
4. **PROCÈS-VERBAUX**

4.1. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026**



5. CORRESPONDANCE

6. DEMANDES D'APPUI, S'IL Y A LIEU

7. LÉGISLATION

- 7.1. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2025 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2026
- 7.2. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-2 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
- 7.3. AVIS DE MOTION ET PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-4-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS
- 7.4. POLITIQUE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE

8. TRÉSORERIE

- 8.1. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
- 8.2. DÉPÔT D'UN RAPPORT RELATIVEMENT AUX TAXES IMPAYÉES

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1. ORGANIGRAMME OFFICIEL DE LA VILLE
- 9.2. DESCRIPTIONS DE TÂCHES DU PERSONNEL MUNICIPAL
- 9.3. EMBAUCHES AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT ET PATINOIRE EXTÉRIEURE - SAISON 2026-2027
- 9.4. EMBAUCHE AU PLATEAU SPORTIF - SAISON 2026-2027

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. TRAVAUX PUBLICS

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- 13.1. TRAVAUX D'ALÉSAGE ET DE GAINAGE - AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION TECQ

14. TRANSPORT

15. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

- 15.1. OFFICE D'HABITATION PIERRE-DE SAUREL - BUDGET RÉVISÉ 2026



16. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

17. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 17.1. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, COMMANDITES, PUBLICITÉS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION, S'IL Y A LIEU
- 17.2. BOURSES DES VILLES ET MUNICIPALITÉS 2027-2031
- 17.3. AÎNÉS ACTIFS - PROGRAMME D'EXERCICES (CÉLINE GARIEPY)
AUTOMNE 2026
- 17.4. PROGRAMME D'EXERCICES POUR AÎNÉS (ANNIE-PIER JODOIN)
AUTOMNE 2026
- 17.5. SIGNALISATION DANS LES PARCS
- 17.6. AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ILMÉNITE - ENTENTE 2026-2028
- 17.7. APPEL DE PROJETS CULTURELS - PROJET D'ART PUBLIC ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL LOCAL
- 17.8. APPEL DE PROJETS CULTURELS - PROJET D'ATELIERS ARTISTIQUES (ORIENTHÈQUE)
- 17.9. JOURNÉES DE LA CULTURE - OCTROI DE CONTRATS
- 17.10. GRANDE MARCHÉ 2026 - DÉFI PIERRE LAVOIE

18. AFFAIRES NOUVELLES

19. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX SUJETS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

20. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

De 19 h 09 à 19 h 09.

Période durant laquelle toute personne peut poser des questions d'ordre général en lien avec la Ville.

Aucune question en provenance du public, ni par l'entremise du courriel ou du site Internet de la Ville.



RÉSOLUTION N° 2026-08-168

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (L.C.V.) prévoit que le greffier est tenu de donner lecture des procès-verbaux à moins qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier atteste que le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal dans le délai prescrit par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Pierre St-Louis

ET RÉSOLU

D'ACCORDER une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

D'APPROUVER le procès-verbal de ladite séance sans modification.

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENT DÉPOSÉ - RÉFÉRENCE D2026-08-31-4.1)

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

(DOCUMENT ANNEXÉ - RÉFÉRENCE 5.1-D20260831)

RÉSOLUTION N° 2026-08-169

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2025, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire, notamment en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en mettant en lumière les dangers liés aux passages à niveau et en encourageant piétons et automobilistes à être attentifs, à l'écoute, et respectueux du Code de la route à proximité des voies ferrées, contribuent à réduire le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer leurs efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre ville;



EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux affaires publiques du CN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2025 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2026

Monsieur Michel Latour, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 407-2025 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2026, afin de corriger une erreur de transcription dans l'un des taux de la grille prévue à l'article 3.2 intitulé « Taux variés ».

Le projet de règlement PR2026-08-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 407-2025 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2026 » est déposé par monsieur Michel Latour, conseiller, séance tenante.

(DOCUMENT DÉPOSÉ - RÉFÉRENCE 7.1-D2026-08-31)

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-2 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Serge Baron, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement PR2026-08-2 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle » est déposé par monsieur Serge Baron, conseiller, séance tenante.

(DOCUMENT DÉPOSÉ - RÉFÉRENCE 7.2-D2026-08-31)

AVIS DE MOTION ET PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-08-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 398-4-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

Madame Mélanie Gladu, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 398-4-2026 concernant la tarification de certains biens, services et activités.

Le projet de règlement PR2026-08-3 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 398-4-2026 concernant la tarification de certains biens, services et activités » est déposé par madame Mélanie Gladu, conseillère, séance tenante.

(DOCUMENT ANNEXÉ - RÉFÉRENCE 7.3-D2026-08-31)



RÉSOLUTION N° 2026-08-170

POLITIQUE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable est une ressource essentielle et que sa protection ainsi que sa gestion écoresponsable constituent des priorités absolues pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de consolider ses efforts de réduction de consommation d'eau et de faire preuve d'exemplarité municipale à travers ses infrastructures, ses opérations et ses espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit en complément du Règlement numéro 392-2022 sur l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le projet de « Politique d'économie et de gestion responsable de l'eau potable » déposé au conseil municipal, lequel encadre les pratiques d'arrosage, le remplacement progressif des appareils sanitaires, l'optimisation des installations récréatives aquatiques et le rinçage du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Cournoyer
 APPUYÉ par Serge Baron

ET RÉSOLU

D'ADOPTER la politique numéro POL-2026-08-1 intitulée « Politique d'économie et de gestion responsable de l'eau potable » de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, telle que présentée;

D'ENTÉRINER son entrée en vigueur à la suite de son adoption lors de la présente séance ordinaire du 31 août 2026;

D'ORDONNER l'application immédiate de ses quatre (4) directives sectorielles par l'ensemble des services municipaux, employés, entrepreneurs et fournisseurs concernés;

DE MANDATER le directeur général et greffier, ou ses représentants désignés, pour assurer le suivi opérationnel, la tenue des inventaires d'équipements et la production du bilan annuel requis par cette politique;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE DÉPOSER cette politique sur le site Internet de la Ville dans les prochains jours suivant son adoption par le conseil municipal;

DE TRANSMETTRE cette résolution ainsi que la présente politique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENT DÉPOSÉ - RÉFÉRENCE 7.4-D2026-08-31)

RÉSOLUTION N° 2026-08-171

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et trésorière a présenté au comité des finances le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;



CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont autorisées par le conseil ou par tout fonctionnaire ou employé en vertu du règlement numéro 393-2022 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire » comprenant les dépenses faites par délégation, conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier dépose au conseil ledit rapport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Michel Latour
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des dépenses autorisées totalisant 1 105 091,60 \$ pour la période du 14 juillet au 31 août 2026 émis par la directrice générale adjointe et trésorière et vérifié par le comité des finances;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par la directrice générale adjointe et trésorière pour les dépenses autorisées au budget 2026 (résolution numéro 2025-12-231).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENT ANNEXÉ - RÉFÉRENCE 8.1-D2026-08-31)

DÉPÔT D'UN RAPPORT RELATIVEMENT AUX TAXES IMPAYÉES

Le directeur général et greffier dépose un rapport de la directrice générale adjointe et trésorière relativement à l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 24 août 2026, et ce, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

(DOCUMENT DÉPOSÉ - RÉFÉRENCE 8.2-D2026-08-31)

RÉSOLUTION N° 2026-08-172

ORGANIGRAMME OFFICIEL DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite optimiser la gestion de ses ressources humaines et clarifier sa structure administrative;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a révisé l'organigramme afin d'aligner les niveaux hiérarchiques avec les besoins opérationnels de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'organigramme déposé et en ont analysé le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Michel Latour

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'organigramme officiel de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, tel que soumis par la direction générale;



D'INTÉGRER l'organigramme au Manuel de l'employé à titre de structure organisationnelle de référence, étant entendu que celui-ci pourra être modifié par la Ville, au besoin, afin de tenir compte de l'évolution de son organisation administrative, auquel cas une version mise à jour de l'organigramme sera produite et intégrée au Manuel;

DE SPÉCIFIER que cet organigramme entre en vigueur immédiatement et remplace toute version antérieure;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que la documentation s'y rattachant au syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), section locale 501.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENTS DÉPOSÉS - RÉFÉRENCE 9.1-D2026-08-31)

RÉSOLUTION N° 2026-08-173

DESCRIPTIONS DE TÂCHES DU PERSONNEL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite optimiser la gestion de ses ressources humaines et clarifier les rôles de chaque employé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de formaliser les responsabilités, les exigences et les qualifications requises pour chaque poste au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a établi les descriptions de tâches de l'ensemble des postes, avec la participation des employés-cadres et des employés syndiqués, dans le cadre de l'analyse organisationnelle du Carrefour du capital humain de l'UMQ (résolution numéro 2023-04-066);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents soumis et en ont analysé le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Serge Baron

ET RÉSOLU

D'ADOPTER les descriptions de tâches révisées pour l'ensemble de la structure organisationnelle de la Ville selon la classification suivante :

- Employés-cadres : Directeur général et greffier, Directeur général adjoint et trésorier, Directeur aux loisirs et à la vie communautaire, Directeur des travaux publics, Contremaître des travaux publics, Inspecteur en bâtiments et en environnement;
- Employés syndiqués : Adjoint à la direction générale et aux élus, Commis-comptable, Agent de bureau, Chef d'équipe des travaux publics, Opérateur de machinerie lourde, Opérateur de surfaceuse, Chauffeur, Journalier;
- Employés non syndiqués : Préposé à l'arène - encadrement, Préposé à l'arène, Préposé à la patinoire extérieure, Préposé au plateau sportif, Chef sauveteur, Sauveteur, Assistant-sauveteur, Préposé à l'entretien de la piscine et des parcs;

D'INTÉGRER ces descriptions de tâches aux dossiers des employés concernés;

DE PERMETTRE à la direction générale d'utiliser ces fiches pour les futurs processus de recrutement et d'évaluation du rendement;



DE SPÉCIFIER que ces descriptions de tâches entrent en vigueur immédiatement et remplacent toute version antérieure, étant entendu qu'elles pourront être modifiées, précisées ou mises à jour par la Ville, au besoin, afin de tenir compte de l'évolution de son organisation administrative, de ses besoins opérationnels ainsi que des responsabilités confiées aux différents postes, auquel cas les versions mises à jour seront intégrées à l'encadrement de gestion du personnel

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que les descriptions de tâches au syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), section locale 501.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENTS DÉPOSÉS - RÉFÉRENCE 9.2-D2026-08-31)

RÉSOLUTION N° 2026-08-174

EMBAUCHES AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT ET PATINOIRE EXTÉRIEURE SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite embaucher des étudiants comme préposés à l'aréna et à la patinoire extérieure pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE ces postes sont des emplois de salariés non permanents, à temps partiel et non syndiqués au sein du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT l'application du règlement numéro 391-4-2025 déléguant certains pouvoirs en matière de dépenses et de contrats;

CONSIDÉRANT QUE les embauches effectuées par le directeur général et greffier doivent être officiellement entérinées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Messieurs Fabrice Gagnon, Arnaud Provencher, Justin Plouffe, Eliot Plouffe et Yacov Arsenault-Rolland à titre de préposés à l'aréna pour la saison hivernale 2026-2027, selon les conditions salariales établies par la résolution 2026-07-151;

DE PERMETTRE le recrutement de salariés temporaires additionnels à titre de préposés à l'aréna et à la patinoire extérieure afin de compléter les effectifs selon les besoins;

D'IMPUTER la dépense à même les activités financières;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tous les documents nécessaires pour officialiser la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2026-08-175

EMBAUCHE AU PLATEAU SPORTIF - SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite embaucher un étudiant pour assurer la surveillance et la coordination des activités sportives au gymnase de l'École Martel;

CONSIDÉRANT QUE ce poste de préposé au plateau sportif est un emploi non permanent, à temps partiel et non syndiqué au Service des loisirs;



EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Monsieur Charles Dionne à titre de préposé au plateau sportif, de la mi-septembre 2026 à la mi-juin 2027, selon la rémunération établie par la résolution 2026-07-251;

D'IMPUTER cette dépense aux activités financières;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document nécessaire à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2026-08-176

TRAVAUX D'ALÉSAGE ET DE GAINAGE - AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un rapport préparé par Mme Nathalie Sigouin, ingénieure, recommandant la réalisation de travaux d'alésage et de gainage visant à assurer le maintien et la pérennité des infrastructures municipales concernées;

CONSIDÉRANT QUE les services internes de la Ville ont procédé à l'analyse des recommandations formulées et ont priorisé les travaux jugés nécessaires en fonction de l'état des infrastructures, des besoins identifiés et des priorités établies par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre des priorités financières et des investissements prévus par la Ville, notamment dans le cadre de sa programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préliminaire des coûts liés à la réalisation de ces travaux est actuellement évaluée à environ 127 470 \$, incluant la portion des taxes non récupérables par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation excède l'enveloppe actuellement prévue à la programmation TECQ pour ces travaux, laquelle est établie à environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît la nécessité de procéder aux travaux recommandés et souhaite permettre leur poursuite, tout en maintenant le respect des priorités financières et des sommes actuellement prévues à la programmation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Cournoyer
 APPUYÉ par Pierre St-Louis

ET RÉSOLU

DE CONFIRMER les démarches entreprises relativement aux travaux d'alésage et de gainage recommandés à la suite du rapport de Mme Nathalie Sigouin;

DE PERMETTRE la poursuite des démarches et des travaux requis, conformément aux priorités établies par les ressources internes de la Ville et sous réserve du respect des crédits et autorisations applicables;

D'AJUSTER la programmation de la Ville dans le cadre du Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 afin de tenir compte de la nouvelle estimation des coûts, actuellement évaluée à environ 127 470 \$, incluant les taxes non récupérables, dans la mesure où un tel ajustement est permis par les règles applicables au programme;



DE PLANIFIER ET DE RÉALISER les travaux en fonction des priorités établies par la Ville et des disponibilités financières, et que les interventions soient ajustées au besoin afin de respecter l'enveloppe financière autorisée;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et greffier ou les responsables concernés à effectuer les démarches administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, dans le respect des limites financières établies par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2026-08-177

OFFICE D'HABITATION PIERRE-DE SAUREL - BUDGET RÉVISÉ 2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2026-01-018 par laquelle la Ville accepte le budget initial de l'année 2026 pour la gestion de l'immeuble du 51, rue McCarthy à Saint-Joseph-de-Sorel (ensemble immobilier # 2744);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a approuvé, le 20 août 2026, un budget révisé pour l'exercice financier de 2026 touchant l'ensemble des immeubles gérés par l'Office d'habitation de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE cette modification budgétaire entraîne une augmentation du déficit d'exploitation de 56 \$ pour l'immeuble situé à Saint-Joseph-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Michel Latour
 APPUYÉ par Serge Baron

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le budget révisé de l'exercice financier de 2026 pour l'ensemble immobilier # 2744, situé au 51, rue McCarthy à Saint-Joseph-de-Sorel, comportant un déficit d'exploitation totalisant 26 892 \$, absorbé par la SHQ à 90 % (24 203 \$) et par la Ville à 10 % (2 689 \$), le tout tel qu'approuvé par la SHQ;

DE PUISER la dépense à même les activités financières de la Ville;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette résolution à l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, actuel gestionnaire de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

(DOCUMENT DÉPOSÉ - RÉFÉRENCE 15.1-D2026-08-31)

RÉSOLUTION N° 2026-08-178

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, COMMANDITES, PUBLICITÉS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION, S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire aider les organismes offrant des services ou des activités aux citoyens de la Ville et de la région;

CONSIDÉRANT les demandes de contributions financières, commandites, publicités et frais de représentation reçus depuis la dernière séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé les demandes et produit des recommandations;



EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Michel Latour

ET RÉSOLU

D'ACCORDER les contributions financières, commandites, publicités et frais de représentation pour les activités suivantes :

- 150 \$ à Opération Nez Rouge Sorel-Tracy dans le cadre de la 36^e édition de la campagne de sécurité routière qui débutera le 27 novembre 2026 (subvention à des organismes – catégorie A);
- 150 \$, plus les taxes applicables, à l'Orienthèque pour l'adhésion annuelle à titre de membre corporatif valide du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 (cotisation à des associations – catégorie A);
- 100 \$ au Club de fers Pointe-aux-Pins pour l'achat de 4 billets pour la soirée méritas du 30 août 2026, qui se tiendra dans le cadre du Championnat du Québec en simple (représentation - catégorie A).

DE PUISER les dépenses relativement aux contributions financières, commandites, publicités et frais de représentation décrites à la présente résolution à même les activités financières pour la catégorie A et à même le surplus accumulé non affecté pour la catégorie B;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N^o 2026-08-179

BOURSES DES VILLES ET MUNICIPALITÉS 2027-2031

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy a créé en 2021 les « bourses des villes et municipalités » afin de soutenir la persévérance et l'engagement scolaire des étudiants de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel participe avec fierté à cette initiative porteuse depuis ses débuts officiels;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation souhaite reconduire ce projet pour une deuxième phase d'une période de cinq (5) ans, soit de 2027 à 2031 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la bourse annuelle sert à favoriser la rétention de la relève locale et de reconnaître le mérite étudiant;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative engendre des retombées positives directes pour la jeunesse et la communauté de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé la demande et recommande l'octroi de la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Pierre St-Louis

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy de reconduire le projet des bourses des villes et municipalités;

D'ALLOUER une contribution financière annuelle de 500 \$ pour la période de 2027 à 2031 inclusivement;



D'IMPUTER cette dépense à même les activités financières de chacune des années;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy avant la date limite du 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N^o 2026-08-180

AÎNÉS ACTIFS - PROGRAMME D'EXERCICES (CÉLINE GARIEPY) AUTOMNE 2026

CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes du programme « Aînés actifs » et la volonté de la Ville de reconduire ce projet;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser rapidement le lancement des inscriptions afin de permettre leur ouverture dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Céline Gariépy, éducatrice physique, d'animer les cours « gym active » et « stretching et exercices pour le dos » à la salle Olivar-Gravel, les vendredis matins du 18 septembre au 11 décembre 2026 (à l'exception du 13 novembre);

CONSIDÉRANT l'application du règlement numéro 391-4-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier souhaite faire entériner cette dépense par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mélanie Gladu
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi d'un contrat pour la tenue des deux (2) programmes d'activités physiques offerts par Madame Céline Gariépy pour la session d'automne 2026;

DE PERMETTRE une dépense maximale de 1 560 \$, payable à la fin de la session sur présentation de facture, pour la prestation de 24 cours d'une heure;

D'IMPUTER cette dépense aux activités financières;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N^o 2026-08-181

PROGRAMME D'EXERCICES POUR AÎNÉS (ANNIE-PIER JODOIN) AUTOMNE 2026

CONSIDÉRANT le succès du programme d'exercices pour aînés, offert par le Centre de formation professionnelle de Sorel-Tracy (CFP) jusqu'en mai 2026, ainsi que la volonté de la Ville d'en assurer la continuité;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Annie-Pier Jodoin, éducatrice physique, d'animer les cours « Gym modérée » et « Mobilité posturale » à la salle Olivar-Gravel, les mardis après-midi du 15 septembre au 8 décembre 2026;



CONSIDÉRANT l'application du règlement numéro 391-4-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier souhaite faire entériner cette dépense par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU

DE RATIFIER la tenue des deux (2) programmes d'activités physiques « Gym modérée » et « Mobilité posturale » offerts par Madame Annie-Pier Jodoin pour la session d'automne 2026;

DE PERMETTRE une dépense maximale de 2 080 \$, payable en deux versements sur présentation d'une facture, pour la prestation de 26 cours d'une heure;

D'IMPUTER cette dépense aux activités financières;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et greffier ou la directrice aux loisirs et à la vie communautaire à signer les contrats ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2026-08-182

SIGNALISATION DANS LES PARCS

CONSIDÉRANT la volonté de standardiser et d'harmoniser l'affichage réglementaire dans les parcs municipaux par l'implantation de nouvelles structures uniformes;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été planifié pour l'année 2026 dans le plan triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT l'application du règlement numéro 391-4-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier souhaite faire entériner cet investissement par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Cournoyer
 APPUYÉ par Sophie Dufresne

ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi d'un contrat à l'entreprise Signalisation Kalitec inc. pour l'achat et l'installation de 11 poteaux de couleur noire assortis de 49 panneaux d'enseignes arrondis, pour la somme de 14 921,95 \$, plus les taxes applicables, incluant le matériel et la pose, répartis selon le plan suivant :

- Parc de la Pointe-aux-Pins : 3 poteaux et 12 enseignes (rues Lussier et du Fleuve);
- Parc Olivar-Gravel : 2 poteaux et 10 enseignes (rues Montcalm et Saint-Pierre);
- Parc de l'Ilménite (propriété de RTFT) : 1 poteau et 4 enseignes (rue Pie-X);
- Parc du canon (Les Forges) : 2 poteaux et 8 enseignes (rues McCarthy et Saint-Joseph);
- Parc Charlemagne-Péloquin : 3 poteaux et 15 enseignes (rue Saint-Pierre, entrée de la cour d'école au milieu du parc et face à l'entrée de l'aréna).



D'AUTORISER le retrait de tous les panneaux de signalisation existants dans les parcs visés par le projet;

DE PUISER la dépense à même les activités d'investissement (fonds général);

DE PRÉCISER que l'offre de service ainsi que la présente résolution constituent le contrat entre le fournisseur et la Ville;

DE PRENDRE ACTE qu'un achat ultérieur de distributeurs à sacs pour les excréments de chiens et la confection d'une enseigne pour le bloc sanitaire avec les mois et les heures d'ouverture comme les autres enseignes des bâtiments municipaux seront planifiés subséquemment;

DE MANDATER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2026-08-183

AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ILMÉNITE - ENTENTE 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et Rio Tinto Fer et Titane-Opérations Québec (RTFT) souhaitent formaliser une entente relativement à un projet d'aménagement du parc de l'Ilménite pour les années 2026 à 2028;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie des dépenses autorisées de la Ville, RTFT s'engage à déboursier un montant convenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE RTFT reconnaît que la Ville est responsable de la gestion des contrats touchant le projet d'aménagement du parc de l'Ilménite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
 APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer une entente à intervenir entre la Ville et Rio Tinto Fer et Titane - Opérations Québec dans le cadre d'un projet d'aménagement du parc de l'Ilménite, pour les années 2026, 2027 et 2028, et ce, conformément aux discussions entre les deux organisations;

DE PERMETTRE au directeur général et greffier d'octroyer les contrats nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'entente;

D'IMPUTER les dépenses reliées à ladite entente à même les activités financières;

D'AUTORISER le maire ou le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



RÉSOLUTION N° 2026-08-184

APPEL DE PROJETS CULTURELS

PROJET D'ART PUBLIC ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a lancé un appel de projets culturels visant notamment la valorisation du patrimoine matériel et naturel, la médiation culturelle, la participation citoyenne et le renforcement de l'identité culturelle locale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite réaliser un projet d'art public in situ et de mise en valeur de son patrimoine naturel par la transformation artistique de deux peupliers deltoïdes arrivés à maturité dans l'espace public;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la réalisation de sculptures permanentes directement à même les troncs des arbres, sous la direction de Paul Pépin, sculpteur sur bois reconnu et avec la participation de ses élèves, favorisant ainsi la transmission intergénérationnelle d'un savoir-faire artisanal;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative comporte un volet majeur de médiation culturelle permettant aux citoyens de suivre l'évolution du travail en direct, stimulant l'offre culturelle et renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond directement aux critères d'analyse de l'appel de projets, notamment par sa cohérence avec la politique culturelle, son originalité, ses bénéfices collectifs et sa capacité éprouvée de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le coût global du projet est estimé à 9 000 \$ et que le cadre financier prévoit une demande de subvention de 6 750 \$ (75 %) à la MRC de Pierre-De Saurel, ainsi qu'une contribution de la Ville à hauteur de 2 250 \$ (25 %);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Cournoyer
 APPUYÉ par Pierre St-Louis

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'art public et de mise en valeur du patrimoine naturel dans le cadre de l'appel de projets culturels de la MRC de Pierre-De Saurel;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à réaliser le projet selon les modalités présentées et à assumer sa part de contribution financière de 2 250 \$, représentant 25 % du coût total de 9 000 \$, conditionnellement à l'octroi de la subvention;

DE PUISER la dépense à même les activités financières;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et greffier ou la directrice aux loisirs et à la vie communautaire à signer tout document, entente ou contrat nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette résolution ainsi que le formulaire de présentation du projet à la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N° 2026-08-185

APPEL DE PROJETS CULTURELS - PROJET D'ATELIERS ARTISTIQUES (ORIENTHÈQUE)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a lancé un appel de projets culturels visant notamment la valorisation du patrimoine matériel et naturel, la médiation culturelle, la participation citoyenne et le renforcement de l'identité culturelle locale;



CONSIDÉRANT QUE l'Orienthèque prépare un projet dans le cadre de l'Appel de projets en culture de la MRC de Pierre-De Saurel visant à promouvoir la rencontre interculturelle, l'inclusion et la participation citoyenne par l'entremise de l'art;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à offrir des ateliers de création artistique participative réunissant des citoyens de diverses origines culturelles sous la direction d'une artiste professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les participants contribueront à la réalisation d'une œuvre collective permanente prenant la forme d'un Croque-livres, qui agira comme mobilier urbain artistique et culturel;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite la collaboration de la Ville afin d'autoriser la tenue des ateliers sur le territoire municipal, de permettre l'installation permanente de l'œuvre dans un espace public et d'offrir un soutien en nature;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de valoriser les espaces publics, de stimuler la participation culturelle locale, de renforcer le sentiment d'appartenance et de faire rayonner les valeurs de diversité et de vivre-ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la Ville est requise sous forme de contribution financière de 455 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de la structure du Croque-livres qui servira de support à la création, en plus d'un soutien en nature (prêt d'espaces, logistique et installation);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Cournoyer
 APPUYÉ par Pierre St-Louis

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet de Croque-livres artistique et interculturel présenté par l'Orienthèque et d'accorder l'appui officiel de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour son dépôt à l'Appel de projets en culture de la MRC de Pierre-De Saurel;

D'APPROUVER la tenue des ateliers de création artistique participative sur le territoire de la Ville;

DE PERMETTRE l'installation permanente du Croque-livres ainsi réalisé dans un espace public déterminé par la Ville;

D'ENGAGER un montant de 455 \$, plus les taxes applicables, payable à même les activités financières, pour l'achat et la livraison de la structure du Croque-livres;

D'OFFRIR une contribution en nature par la mise à disposition d'espaces publics, d'équipements municipaux et par le soutien logistique ou technique de l'équipe des travaux publics nécessaire à l'installation sécuritaire de l'œuvre;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et greffier ou la directrice aux loisirs et à la vie communautaire à signer une lettre d'appui officiel de la Ville ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N^o 2026-08-186

JOURNÉES DE LA CULTURE - OCTROI DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire organiser une mise en lecture dirigée par Monsieur Philippe Côté, metteur en scène, dans le cadre de l'activité « Plus près des artistes, plus près des mots », qui se déroulera le samedi 26 septembre 2026, de 14 heures à 16 heures, lors des Journées de la culture à Saint-Joseph-de-Sorel;



EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
APPUYÉ par Mélanie Gladu

ET RÉSOLU

D'OCTROYER les mandats suivants dans le cadre de cette activité :

- 200 \$, plus les taxes applicables, à Monsieur Philippe Côté, pour la direction artistique;
- 535 \$, plus les taxes applicables, à Madame Élisabeth Chouvalidzé pour donner vie à des textes lors d'une mise en lecture;
- 535 \$, plus les taxes applicables, à Madame Carmen Sylvestre pour donner vie à des textes lors d'une mise en lecture;
- 125 \$, plus les taxes applicables, à l'École de musique Carole Bruneau pour la sonorisation;

D'IMPUTER les dépenses à même les activités financières;

D'AUTORISER le maire, le directeur général et greffier ou la directrice aux loisirs et à la vie communautaire à signer les contrats ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION N^o 2026-08-187

GRANDE MARCHÉ 2026 - DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire préparer « *La Grande marche 2026* » du Grand Défi Pierre Lavoie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Pierre St-Louis
APPUYÉ par Jean-Guy Cournoyer

ET RÉSOLU

D'ORGANISER l'activité « *La Grande marche 2026* » du Grand Défi Pierre Lavoie, laquelle se tiendra dans les rues de la Ville, le dimanche 18 octobre 2026, en avant-midi;

DE FOURNIR des bouteilles d'eau ainsi que des collations aux participants;

DE PUISER la dépense à même les activités financières;

D'INVITER la direction, les professeurs et les élèves de l'École Martel à s'impliquer lors de la tenue de l'évènement;

DE MANDATER le maire, le directeur général et greffier ou la directrice aux loisirs et à la vie communautaire à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la direction de l'École Martel, à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Pierre-De Saurel, ainsi qu'au Service de protection et d'intervention d'urgence (SPIU) de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX SUJETS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

De 19 h 53 à 19 h 53.

Période durant laquelle toute personne peut poser des questions seulement sur les sujets traités lors de la présente séance.

Aucune question en provenance du public, ni par l'entremise du courriel ou du site Internet de la Ville.

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil prennent la parole sur différents sujets touchant les affaires de la Ville et les citoyens.

RÉSOLUTION N^o 2026-08-188

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets prévus à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est PROPOSÉ par Sophie Dufresne
 APPUYÉ par Michel Latour

ET RÉSOLU

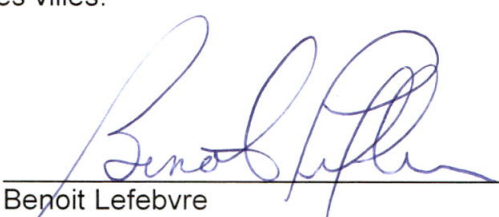
DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Deguise, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et les villes.



Vincent Deguise
Maire



Benoit Lefebvre
Directeur général et greffier